



1197 - L'inhalation de l'eau est obligatoire dans les ablutions

question

Question : J'ai fait des ablutions puis, au cours de la prière, je me suis souvenu que j'a n'avais pas procédé à l'inhalation de l'eau.. Comment juger mes ablutions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'inhalation de l'eau fait partie des actes obligatoires des ablutions parce qu'il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le faisait et donnait l'ordre de le faire en ces termes : **Que quiconque fait des ablutions procède à l'inhalation de l'eau.** Les ablutions de celui qui n'agit pas ainsi sont invalides. C'est pourquoi il vous faut répéter et votre prière et vos ablutions.